

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 16716
Numéro SIREN : 851 749 408
Nom ou dénomination : A MEDIA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 89165

A MEDIA FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social : 3 rue du Colonel Moll, 75017 Paris

Paris R.C.S.851 749 408

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 31 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le **trente et un mai**,

- La République du Cameroun,

Associé Unique, propriétaire de la totalité des **1.000** actions de **1** Euro chacune de la société
A MEDIA FRANCE (ci-après la "**Société**"),

Représentée par le Directeur du Cabinet Civil de la Présidence de la République, dûment
habilité à l'effet des présentes,

a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Révocation de Mylène Mboungou Ngoma Innocent de son mandat de Présidente et nomination d'un nouveau Président aux fins de la remplacer,
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de mettre un terme au mandat de l'actuelle Présidente qui avait été nommée à la constitution de la Société et décide de nommer en qualité de nouveau Président :

- **La Société INNUAIMUN Sarl**, dont le siège social est situé 5 bis rue des Cévennes à Lansargues (34130), immatriculée au RCS de Montpellier, sous le N° 848 413 464,
représentée par Monsieur Brun Jean Raphaël, conformément au pouvoir qui lui a été donné,
de nationalité Française,
né le 27 Août 1965 à Marseille (France)
demeurant 96 Impasse du Mas d'Argelliers à Montpellier (France) ,

à compter de ce jour et, conformément à l'article 12 des statuts pour un mandat d'une durée de un (1) an.

Monsieur Brun Jean Raphaël sera investi des pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.

Monsieur Brun Jean Raphaël ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président. Néanmoins, il aura droit au remboursement de ses frais de déplacement conformément au contrat de prestation signé avec la société INNUAIMUN.

Monsieur Brun Jean Raphaël a déclaré accepter les fonctions de Président de la Société si celles-ci venaient à lui être conférées, et n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Par ailleurs, l'Associé Unique souhaite remercier la Présidente sortante pour le mandat effectué depuis la création de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Le présent procès-verbal des décisions de l'Associé Unique sera mentionné sur le registre des délibérations, et un exemplaire original sera conservé dans les archives sociales.

La République du Cameroun



Emmanuel Mvondo Ngako

Le Ministre Directeur du Cabinet Civil de la
Présidence de la République